

ailleurs de fragiliser davantage la filière technologique (stav) et les classes préparatoires TB.

Pour l'enseignement supérieur, la formation des maîtres y est absente et le regroupement des établissements ne satisfait personne.

Dans l'article 27 traitant de l'enseignement supérieur agricole (ESA), outre la question restée entière comme celle de la formation des enseignants des établissements agricoles qui, pour le SNETAP-FSU ne peut pas être déconnectée des pratiques de l'EN, la structuration prévue par la loi est en contradiction tant avec celles qui viennent d'être définies au printemps par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (loi ESR) que de la consultation des personnels.

Après deux versions proposées en septembre et rejetées par toute la communauté, une troisième version a été présentée en octobre aux instances de concertation du ministère en même temps que son passage en Conseil d'État. Suite aux vives protestations de l'ensemble des partenaires sociaux dans les instances, le cabinet du Ministre s'est engagé à reformuler l'exposé des motifs et à proposer des amendements gouvernementaux sachant qu'il nous a été annoncé qu'il n'est plus possible d'amender un projet de loi ayant été soumis au Conseil d'État.

Sur le fond, nous restons opposés à la création d'un établissement public de coopération appelé Institut agronomique et vétérinaire de France (IAVF) dans les conditions prévues par la loi avec un directeur nommé et une faible représentation des personnels dans le conseil d'administration avec la possibilité de délivrer des diplômes nationaux sans insertion dans la structuration territoriale de l'enseignement supérieure prévue par la loi ESR. En outre il n'est pas prévu de moyens supplémentaires pour l'IAVF, les moyens nécessaires à cet établissement devront donc être pris sur les budgets des établissements de l'ESA qui sont pourtant pour la plupart déjà exsangues.

Sous sa forme actuelle, l'IAVF reprend les missions des établissements publics de coopération scientifique qui viennent d'être mis en extinction par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous partageons avec le Ministre la volonté de réorienter le modèle agricole et nous sommes convaincus que l'enseignement en est l'un des leviers les plus efficaces. C'est pourquoi nous ne nous résignons pas à voir aussi peu d'ambition pour l'enseignement agricole dans le projet de Loi et sommes à votre disposition pour vous soumettre nos propositions d'amendements.

Tout en restant à votre disposition pour toutes les clarifications que vous jugerez utile, soyez assuré-e_ Madame Monsieur, de nos salutations distinguées.

Pour le bureau national

Serge PAGNIER



Secrétaire général adjoint